Le 8 décembre 2016

Nouveau-Brunswick : Consultations prébudgétaires 2017-18

Mémoire soumis par l'AAAPNB

Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

Table des matières

3 **Recommandation 1 : Investissement supplémentaire de 3 millions de dollars pour les arts et la culture**

4 **Recommandation 2 : Reconnaissance de la profession d'artiste au Nouveau-Brunswick**

6 **Recommandation 3 : Mise en œuvre de la Politique culturelle**

8 **Autres recommandations**

9 **Retombées des arts et de la culture sur les Néo-Brunswickois.es**

- Impact économique
- Éducation
- Identité et mieux-être
- Culture et santé

12 **Qui est l'AAAPNB?**

13 **Annexe. Arts et culture au Nouveau-Brunswick : un survol**

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

140, rue Botsford, bureau 29
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5

506.852.3313
info@aaapnb.ca
www.aaapnb.ca
www.twitter.com/aaapnb
www.facebook.com/aaapnb
www.instagram.com/aaapnb

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

RECOMMANDATION 1 : INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE 3 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES ARTS ET LA CULTURE

L'AAAPNB souhaite que le gouvernement tienne compte de la place des artistes dans la province et de l'importance des arts et de la culture dans l'élaboration de son budget 2017-2018 et qu'ainsi elle augmente de 3 millions de dollars son investissement dans le secteur.

La Révision stratégique des programmes a de façon générale maintenu l'investissement gouvernemental du secteur culturel en 2016-2017. Ce faisant, le gouvernement démontrait l'importance du secteur dans le développement socioéconomique du Nouveau-Brunswick.

L'appui aux artistes et organismes culturels

L'AAAPNB souhaite que le prochain budget **soit majoré de trois millions de dollars** pour que les artistes, les organisations artistiques et les entreprises culturelles puissent maintenir la croissance du secteur et bénéficier notamment de l'accroissement substantiel en 2017-2018 de près de 550 millions de dollars des investissements fédéraux dans le secteur des arts.

Avec cet appui supplémentaire de la part du gouvernement provincial, la société néo-brunswickoise pourra bénéficier d'un vibrant secteur des arts et de la culture avec :

- la mise en œuvre de la Stratégie des entreprises et industries culturelles ;
- le développement d'une politique provinciale d'art public ;
- l'amélioration de l'appui à l'industrie du film, de la télévision et des nouveaux médias ;
- l'intégration continue des artistes dans les écoles ;
- l'augmentation des bourses de création pour les artistes.

Ces nouveaux investissements du Nouveau-Brunswick serviront de plus à appuyer l'émergence des artistes, des organisations artistiques, des nouvelles infrastructures et la création d'emploi. Pour maintenir un écosystème en santé et retenir les jeunes dans la province, il est important de reconnaître les nouveaux acteurs et de soutenir leur développement. Plusieurs municipalités ont besoin d'un accompagnement dans la planification culturelle afin que les arts et la culture puissent y jouer un rôle clé dans le développement des régions.

Ces investissements supplémentaires au Nouveau-Brunswick pourraient constituer des leviers dans l'obtention des nouveaux investissements promis par le gouvernement fédéral dans les arts et les industries culturelles. **Sur cinq ans, ces nouveaux investissements fédéraux devraient représenter près de 1,9 milliards de dollars.**

RECOMMANDATION 2 : RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION D'ARTISTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'AAAPNB souhaite que le gouvernement continue d'accorder au Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste les moyens et les ressources humaines nécessaires pour effectuer un travail rigoureux de recherche et d'analyse.

L'AAAPNB souhaite que le gouvernement provincial fasse de la reconnaissance du statut de l'artiste un projet pilote provincial-fédéral afin de trouver des solutions novatrices à des défis complexes.

Mis sur pied en 2014, le **Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste** s'est réuni à plusieurs reprises en 2015-2016 pour aborder les recommandations faites lors du Forum sur le statut professionnel de l'artiste. Le mandat du Groupe de travail est de formuler des recommandations sur les mesures ou actions législatives voulant améliorer la situation socioéconomique et la qualité de vie des créateurs et des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

Les membres du comité sont nommés par le Premier ministre dont six artistes professionnel.le.s nommés comme experts-conseil pour représenter les divers genres, disciplines, communautés et régions. Des délégué.e.s de l'AAAPNB, d'ArtsLink NB et d'artsnb y siègent également en plus de représentant.e.s des ministères suivants : Finances; Éducation postsecondaire, Formation et Travail; Éducation et Développement de la petite enfance; Tourisme, Patrimoine et Culture; Justice; Travail sécuritaire NB; et le Bureau du Premier ministre. Le Groupe est encadré par une équipe de consultants.

La **reconnaissance du statut professionnel de l'artiste** suppose une démarche qui peut comprendre des **mesures légales** (promulgation d'une loi reconnaissant le statut professionnel de l'artiste et modification de lois existantes) ainsi que des **mesures gouvernementales** liées à la protection des artistes contre les risques économiques et sociaux :

- Les mesures légales permettent de traiter des questions de rémunération des artistes professionnel.le.s (définition de leurs modes de rémunération) et de leurs relations de travail (qui paie quoi et comment).
- Les mesures gouvernementales visent la protection sociale des artistes contre les situations suivantes :

LES RISQUES ECONOMIQUES	LES RISQUES SOCIAUX
○ **Fluctuation du revenu :** se définit comme l'alternance de périodes de surplus et de périodes de pénurie de travail. ○ **Sous-emploi :** se définit comme la possibilité de manquer de contrats ou de clients et, donc, de revenus. ○ **Risque d'entreprise :** se définit comme le risque de travailler à développer un produit/service sans savoir s'il sera vendu ni à quel prix. ○ **Désuétude des connaissances :** se définit comme la possibilité de voir son employabilité diminuer si ses connaissances ne sont pas mises à jour.	○ **Maladie/invalidité/parentalité :** se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'une maladie ou d'un état d'invalidité partielle ou totale; ou comme la possibilité d'une perte de revenu liée à la grossesse et au soin d'enfants ou d'autres proches dépendants. ○ **Accident du travail/maladie professionnelle :** se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. ○ **Avancée en âge :** se définit comme la diminution de la capacité de travail ou des revenus issus du travail, à mesure que l'on avance en âge et la nécessité de faire face à la transition de carrière et à la retraite.

Le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste mène en ce moment un travail acharné pour étudier les propositions qui émanent du Forum sur le statut professionnel de l'artiste au Nouveau-Brunswick (2013).

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail du Premier ministre a constaté qu'une certaine quantité de dossiers nécessitaient un traitement avec la participation du gouvernement fédéral.

RECOMMANDATION 3 :
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

L'AAAPNB souhaite la mise sur pied d'un comité aviseur pour la mise en œuvre de la Politique culturelle ainsi que des investissements pour la réalisation des initiatives et programmes qu'elle contient.

Dévoilée en juin 2014, *Un avenir empreint de créativité. Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick* est le fruit d'un travail conjoint entre le gouvernement et la communauté comprenant une série de consultations publiques et un travail ardu en comité.

Cette politique comprend de nombreux programmes et initiatives, dont:

Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles

Dans son dernier rapport sur l'économie créative, l'UNESCO soulignait que ce secteur était l'un de ceux qui connaissaient la croissance la plus rapide.[1] « Libérer le potentiel de l'économie créative, c'est aussi promouvoir la créativité des sociétés en général, affirmer l'identité distincte des lieux où cette créativité s'épanouit et s'agrège, améliorer la qualité de la vie locale, rehausser l'image et le prestige attachés à un endroit et augmenter les ressources pour imaginer de nouveaux lendemains divers. »[2]

Au Canada, le secteur contribuait en 2010 à hauteur de 647 300 emplois[3] et comprenait, pour notre seule province, 9 600 travailleurs et travailleuses. Considérant ces impacts financiers, il est important de lancer une stratégie dynamique de développement des entreprises et industries culturelles au Nouveau-Brunswick comme c'est le cas pour d'autres industries. Le gouvernement est déjà engagé dans cette voie et l'AAAPNB lui en est reconnaissante.

[1] Nations Unies/PNUD/UNESCO, *Rapport sur l'économie créative. Édition spéciale 2013. Élargir les voies du*
[2] *Idib*.
[3] Compte satellite de la culture (CSC) de Statistique Canada, p.22 http://bit.ly/1u1kPvJ. Résumé du CSC dans Le Quotidien: http://bit.ly/XiunEn.

Développement des ressources humaines en culture

> Les artistes et travailleurs culturels : une main-d'œuvre hautement formée et spécialisée. Au Canada Atlantique, 41% des artistes ont au moins un baccalauréat, contre 21% pour la population active.[4]

En juillet 2014, le gouvernement a annoncé un investissement financier sur deux ans pour mettre en œuvre **Culture Plus** dédié au développement des ressources humaines en culture en outillant les travailleuses et les travailleurs du milieu des arts et de la culture pour la formation, l'accès au travail et le soutien à l'emploi et au développement professionnel. Ces travailleurs comprennent les **artistes** et les **gestionnaires**, mais aussi les **travailleurs culturels dans les municipalités** et les communautés.

Implantation d'une Politique de 1 % pour l'art public

L'art public et les projets d'intégration de l'art à l'architecture pour tout projet public de construction représentent d'excellentes occasions d'accentuer l'importance des espaces publics et leur embellissement. **L'art public infiltre le quotidien des citoyennes et citoyens pour leur proposer la mise en scène d'une réalité néo-brunswickoise qui encourage la rencontre et l'échange.**

Pourquoi une politique provinciale d'art public? Une politique similaire dans d'autres provinces canadiennes a réussi à stimuler l'emploi et à créer des occasions de travail pour les artistes. Une politique d'art public saura, dans le temps, souligner l'unicité de notre province et de nos municipalités. Une telle politique s'alliera aux investissements prévus dans les infrastructures au Nouveau-Brunswick.

Conservation et mise en valeur des ressources patrimoniales

On retrouve aussi dans la Politique culturelle des actions à l'égard du patrimoine bâti, des édifices et biens patrimoniaux qui appartiennent à la province, et de la *Loi sur la conservation du patrimoine* du Nouveau-Brunswick pour la conservation et la commémoration des ressources patrimoniales tangibles et intangibles. La Politique culturelle mettra en valeur les occasions de tourisme culturel pour la province, tant patrimoniales que contemporaines.

[4] Hill Stratégies Recherche, *Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada. Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active*, Vol. 12 No 3, oct. 2014, p.54.

AUTRES RECOMMANDATIONS

L'AAAPNB a été celle qui a proposé la **pleine municipalisation** du territoire lors de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en 2014 à Fredericton. L'Association est persuadée que le développement des régions passe en partie par une prise en charge locale de certains mécanismes du pouvoir. L'AAAPNB croit que le gouvernement doive encourager activement les discussions autour de la municipalisation des régions, sans toutefois forcer des fusions ou obliger des regroupements. Le gouvernement pourrait par exemple mener une campagne de sensibilisation pour promouvoir les avantages de la municipalisation et des regroupements régionaux.

Les revenus tirés d'une **taxe sur le carbone** pourraient servir tant à rembourser la dette de la province qu'à investir dans l'économie sociale et verte.

Le développement économique de la province pourrait **favoriser la transformation sur place des ressources naturelles**. Le modèle de l'extraction suivie de l'exportation dans un autre marché n'est pas le profitable pour la province. Il serait d'intérêt d'encourager une deuxième ou troisième transformation sur place avant l'exportation.

Quant à savoir s'il faille accélérer ou ralentir le plan actuel pour rétablir l'équilibre budgétaire, l'AAAPNB ne sent pas qu'elle dispose des données nécessaires pour développer une opinion. **Il faudrait évaluer correctement les retombées et les impacts des compressions** faites au sein de l'appareil gouvernemental et dans la livraison des services aux citoyens et citoyennes avant de pouvoir répondre convenablement à la question.

RETOMBÉES DES ARTS ET DE LA CULTURE SUR LES NÉO-BRUNSWICKOIS.ES

Impact économique

Selon le Compte satellite de la culture, l'apport direct des industries culturelles au PIB du Nouveau-Brunswick s'élevait à 643 millions de dollars en 2014 comparativement à 628 millions de dollars en 2010.

En 2010, les industries culturelles qui ont contribué le plus au PIB culturel du Nouveau-Brunswick sont l'audiovisuel et les médias interactifs (138 millions de dollars), les arts visuels et appliqués (136 millions de dollars) et les écrits et ouvrages publiés (103 millions de dollars). En 2014, 9 600 emplois étaient directement liés aux industries culturelles du Nouveau-Brunswick, soit 2,7 % de tous les emplois de la province (359 000).

9 600 emplois non délocalisables : des artistes et des industries culturelles bien ancrées au Nouveau-Brunswick

Au pays, en 2010, selon le récent Compte satellite de la culture, la contribution directe de la culture au PIB (aux prix de base) s'établissait à 47,8 milliards de dollars.[5] Le secteur de la culture comptait au Canada 647 300 emplois en 2010.[6]

Les arts et la culture ont également un effet positif sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes d'un territoire. Selon plusieurs recherches, la créativité et l'engagement dans les arts encouragent chez les individus une plus grande participation dans les affaires de leur communauté, un sentiment de résilience et d'empathie, une meilleure estime de soi et une maîtrise de soi, ce qui provoque chez eux une amélioration de la santé et du mieux-être.[7]

[5] Compte satellite de la culture (CSC) de Statistique Canada, p.22 http://bit.ly/1u1kPvJ. Résumé du CSC dans Le Quotidien: http://bit.ly/XiunEn.
[6] *Ibid*.
[7] Abigail Gilmore, «Raising our quality of life : The importance of investment in arts and culture», Centre for Labour and Social Studies, November 2014, p.20.

Éducation

D'entrée de jeu, les artistes sont d'important.e.s passeurs culturels et font figure de fier.ère.s ambassadeurs des arts et de la culture en milieu scolaire.

De nombreuses études démontrent clairement l'apport de l'éducation artistique à l'apprentissage de différentes matières telles que les langues et les sciences ainsi que sur le développement social de la personne. Selon une étude du Réseau des villes créatives du Canada, les communautés qui proposent des activités artistiques à leurs jeunes ont connu une diminution du taux de décrochage scolaire et de violence[8].

Le nombre d'artistes dans nos écoles est passé de 102 en 2009-2010 à 1 711 en 2013-2014.

De plus, une étude[9] du *National Endowment for the arts* aux États-Unis démontre que les élèves exposés aux arts ont obtenu des **taux supérieurs de réussite de leurs études secondaires et des résultats supérieurs en mathématique, en science et en rédaction**. L'étude a aussi démontré des taux d'inscriptions plus élevés de ces élèves dans les établissements d'études postsecondaires.

Ainsi, que ce soit pour l'enseignement des arts ou l'enseignement par les arts, les artistes dans les écoles transmettent aux élèves certains processus intellectuels inhérents à l'esprit créatif tels que la vision et la planification, l'imagination, la discipline, l'attention au détail, la vue d'ensemble, la création, la recherche et l'éclatement des modèles (*thinking outside the box)*, la réflexion, la révision et l'évaluation en plus de la persévérance, le jugement, la spontanéité et le jeu[10].

Les résultats d'une autre étude, dont les résultats ont été publiés dans la revue *Education Next*, confirmaient que les élèves qui visitent des musées et qui font des sorties culturelles démontrent des capacités plus élevées de tolérance, d'empathie face à l'histoire (*historical empathy*), d'apprentissage (*educational memory*) ainsi que de meilleures habiletés de pensée critique.[11] « Dans les écoles, le rôle des arts et de la culture dans la formation des attitudes et des comportements sociaux des enfants est bien connu, tandis que dans la réalité de l'éducation des adultes, les arts et la culture peuvent être utilisés pour mieux comprendre la société et la façon dont elle fonctionne. »[12]

[8] Réseau des villes créatives du Canada, «Revitalizing Rural Communities through Arts and Culture». http://bit.ly/1dO78Tm et http://bit.ly/TmCOfk
[9] National Endowment for the Arts, «The Arts and Achievement in At-Risk Youth: Findings from Four Longitudinal Studies», 2012. http://1.usa.gov/1jsXQUX
[10] «Teaching Artists and the Future of Education», NORC at the University of Chicago, sept. 2011. bit.ly/1bmMj1g
[11] Greene, Jay P., Kisida, Brian et Bowen, Daniel H., «The Educational Value of Field Trips», *Education Next*, Winter 2014, Vol. 14, No.1, p.78-86. http://bit.ly/1iunA32
[12] « The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights », mai 2013

Identité et mieux-être

La créativité est une ressource entièrement renouvelable. La société néo-brunswickoise a besoin de créateurs. Elle en a extrêmement besoin parce que ce sont eux – plus que quiconque – qui façonnent l'identité culturelle des Néo-Brunswickois en les conscientisant à ce qui les caractérise. « Les stratégies artistiques et culturelles aident à révéler et à valoriser l'identité sous-jacente - le sens, la valeur et le caractère unique » d'une collectivité.[13]

99,7 % des Néo-Brunswickois.es ont participé à au moins une activité artistique, culturelle ou patrimoniale en 2010.[14]

Le mieux-être de la population passe, entre autres, par l'activité artistique et culturelle. La connaissance des coutumes et traditions accorde une fierté identitaire qui valorise les accomplissements de nos ancêtres. Aussi, la possibilité de découvrir le mode de vie, les traditions et l'héritage artistique des autres communautés culturelles favorise un esprit de tolérance et de **respect** réciproques entre les peuples. Les arts et la culture participent à la fierté et à l'engagement des citoyens et citoyennes dans leur communauté.

Les arts et la culture contribuent également à la rétention des citoyens et citoyennes en offrant un environnement où il est agréable de vivre, environnement stimulant qui propose des activités artistiques, culturelles et patrimoniales. Des localités qui proposent de telles activités sont nettement plus attrayantes pour les nouveaux arrivants qui choisiront plus facilement de s'y établir et pour les jeunes qui choisiront d'y rester.

Culture et santé

Il existe encore peu d'études qui mesurent directement l'impact des arts et de la culture sur la santé. Cependant, de façon générale, celles qui existent révèlent que l'appréciation de sa propre santé est nettement plus positive chez les individus qui fréquentent des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.

« L'étude (*The Arts, Health and Seniors Project*) a constaté que la participation des personnes âgées aux arts était "associée à une amélioration du bien-être physique et à une inclusion sociale accrue". Les corrélations entre la participation aux arts et la perception que l'on a de sa santé, de la douleur chronique et du sentiment d'identité étaient toutes statistiquement significatives. »[15]

[13] American Planning Association, «Community Character: How Arts and Cultural Strategies Create, Reinforce, and Enhance Sense of Place», citation traduite par Hill Stratégies, 2011, http://bit.ly/gcmtWt

[14] Phoenix Strategic Perspectives, «Les arts et le patrimoine au Canada : Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité», 2012, p.2. http://bit.ly/11Rfadh

[15] Alison Phinney et collaborateurs, «The Arts, Health and Seniors Project – A Three Year Exploration of the Relationship between Arts and Health», 2012. http://bit.ly/1qUlWuN. Résumé tiré de: Recherches sur les arts de Hill Stratégies Recherche, Volume 13, nº 3 Septembre 2014.

QUI EST L'AAAPNB ?

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes de toutes les disciplines.

L'AAAPNB fait la promotion de la profession d'artiste, contribue à améliorer le statut socioéconomique des artistes, fait valoir leur apport à la société, contribue à accroître la reconnaissance des arts au sein de la population et favorise en fin de compte l'épanouissement culturel de l'Acadie. De plus, en tant qu'organisme de veille, elle est aussi la voix politique des artistes et, par extension, du milieu des arts en se faisant le porte-parole de leurs revendications auprès des différentes instances gouvernementales.

L'AAAPNB est reconnue comme un organisme phare pour le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick.

Depuis sa fondation en 1990, l'AAAPNB a contribué à la mise sur pied de nombreuses associations, regroupements et organismes, tant en Acadie que dans la francophonie canadienne, pour le soutien et la promotion des arts, la diffusion artistique et la représentation des artistes. L'Association a joué un grand rôle notamment dans le processus d'élaboration des politiques culturelles du N.-B., de la politique du livre et du retour d'un nouveau programme d'appui aux arts médiatiques.

L'AAAPNB est également productrice des Éloizes qui, depuis 1998, célèbre et reconnait l'excellence artistique en Acadie dans toutes les disciplines. La prochaine édition aura lieu au printemps 2018 à Edmundston.

ANNEXE. ARTS ET CULTURE AU NOUVEAU-BRUNSWICK : UN SURVOL

Les données du Nouveau-Brunswick

En 2011, le revenu annuel médian des artistes au Nouveau-Brunswick était de 17 572$.[16]

Selon le Compte satellite de la culture, l'apport direct des industries culturelles au PIB du Nouveau-Brunswick s'élevait à 643 millions de dollars en 2014 comparativement à 628 millions de dollars en 2010.

En 2010, les industries culturelles qui ont contribué le plus au PIB culturel du Nouveau-Brunswick sont l'audiovisuel et les médias interactifs (138 millions de dollars), les arts visuels et appliqués (136 millions de dollars) et les écrits et ouvrages publiés (103 millions de dollars).

En 2014, 9 600 emplois étaient directement liés aux industries culturelles du Nouveau-Brunswick, soit 2,7 % de tous les emplois de la province (359 000).

Le nombre d'artistes dans les écoles acadiennes est passé de 102 en 2009-2010 à 1 711 en 2013-2014, notamment dans le cadre des programmes GénieArts et Une école, un artiste.

99,7 % des Néo-Brunswickois.es ont participé à au moins une activité artistique, culturelle ou patrimoniale en 2010.[17] Les ménages néo-brunswickois ont dépensé pour 21 millions de dollars pour des spectacles sur scène en 2008.[18]

---

[16] Hill Stratégies Recherche, «Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada. Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active», Regards statistiques sur les arts, vol. 12, no 3, octobre 2014.

[17] Phoenix Strategic Perspectives, «Les arts et le patrimoine au Canada : Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité», 2012, p.2. http://bit.ly/11Rfadh

[18] *Habitudes de dépenses pour les arts de la scène au Canada en 2008*, Hill Stratégies Recherche, Regards statistiques sur les arts, vol. 9, no 2, 2011. http://bit.ly/1q3ZlgW

Les données du Canada

« Dans la perspective du produit, le secteur de la culture représentait 3,1 % du PIB du Canada en 2010. Aux prix de base, le PIB de la culture s'établissait à 47,8 milliards de dollars. Le secteur de la culture était à l'origine de 647 300 emplois en 2010, soit 3,7 % de l'emploi total. La production du secteur de la culture se chiffrait à 93,2 milliards de dollars, ce qui représente 3,0 % de l'ensemble de l'économie. »[19]

Au Canada, « Les 1,426 milliard de dollars consacrés aux spectacles sur scène étaient légèrement supérieurs au montant consacré aux billets de cinéma (1,216 milliard) et plus du double du montant dépensé pour assister à des évènements sportifs (0,645 milliard) ou en droits d'entrée à des musées et à des activités relatives au patrimoine (0,519 milliard) en 2008. »[20]

Un sondage récent révélait que 67 % des répondants canadiens « ont dit qu'il est important pour eux de pouvoir assister à des activités artistiques ou culturelles qui se déroulent à moins de 45 minutes de leur domicile ».[21]

---

[19] Compte satellite de la culture (CSC) de Statistique Canada, p.22 http://bit.ly/1u1kPvJ. Résumé du CSC dans *Le Quotidien* : http://bit.ly/XiunEn.

[20] Ibid.

[21] Phoenix Strategic Perspectives, *op.cit*.